

Réaliser sa télédéclaration PAC en autonomie

OBJECTIFS

Être en mesure de réaliser en autonomie sa télédéclaration sur TéléPac.

ENJEUX

Les paysans, pour vivre de leur activité sont bien souvent dans l'obligation de réaliser une télédéclaration sur le site TéléPAC afin de pouvoir toucher les aides de la PAC. Cette démarche administrative nécessite une bonne connaissance de la plateforme, de la réglementation Européenne et Française ainsi que des précisions et astuces importantes pour s'assurer du bon versement des aides pour l'année en cours.

Afin de permettre aux paysans d'acquérir les compétences nécessaires à la réalisation de la télédéclaration en autonomie, l'ARDEAR souhaite organiser une formation mêlant pratique et théorique.

Dispensée par un paysan retraité, ancien enseignant en économie agricole, référent PAC pour la Confédération paysanne du Tarn pendant près de 10 ans et ayant une bonne connaissance de la réglementation, cette formation se réalisera en groupe dans une salle informatique avec la fibre afin qu'à l'issue de la formation les stagiaires soient en capacité de réaliser seul leur télédéclaration.

PRÉ-REQUIS

Aucun pré-requis nécessaire

CONTENU

Présentations croisées : Expression des attentes et constitution du groupe.

Focus sur la réglementation PAC et sur les nouveautés de cette année.

Les informations à rassembler avant de commencer sa télédéclaration.

Présentation des erreurs à éviter et conseils pour la télédéclaration PAC.

Présentation du logiciel TéléPAC et de toutes ses différentes fonctionnalités : création du compte, utilisation de l'outil graphique et cartographique, enregistrements des cultures...

Que faire en cas d'erreur?

Enregistrement et télétransmission

Exercice pratique

MODALITÉ D'ENSEIGNEMENT

présentiel

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

Formation en salle avec ordinateur pour chaque stagiaire.

Pédagogie active, avec alternance d'apports théoriques, travaux dirigés, échanges, démonstrations, mise à disposition de ressources.

La manipulation de Telepac se basera sur un dossier test.

Exercice pratique sur son propre dossier

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ACQUIS

Une fiche d'auto-évaluation sera remplie par l'animateur-formateur avec chaque stagiaire en fin de formation, permettant de positionner leurs apprentissages sur une échelle d'évaluation.

DÉCLARATION D'ACTIVITÉ DE L'OF

ARDEAR PACA
93840372284

Infos complémentaires

ORGANISÉE PAR

ARDEAR PACA - Hautes Alpes

DURÉE : 1 jour(s)

DATE LIMITE : 02/05/2025

MODALITÉS D'ACCÈS

les modalités d'accès seront précisées lors de la confirmation d'inscription

TARIFS

Adhérent	112 €
----------	-------

Non adhérent	112 €
--------------	-------

Non agricole	112 €
--------------	-------

Finançable par le fond de formation VIVEA

Autres cas nous consulter

ATTESTATION

Aucune

RENSEIGNEMENTS

Vanessa Picard

adear05@orange.fr

ARDEAR / ADEAR Hautes Alpes

Maison de l'Agriculture

2 rue Paul Aubert

05000

GAP

Tel. 07 81 47 19 95

SATISFACTION : 93 % de satisfaction lors de la session 2024

NOTE : Prévoir un ordinateur portable et un pique nique

DATES, LIEUX ET INTERVENANTS

Date	Lieu	Intervenant
05/05/2025	Auberge de jeunesse 05600 Hautes-Alpes	Jean-Luc Hervé, paysan et formateur, Titulaire d'un diplôme d'ingénieur agricole, ancien enseignant et référent PAC au sein de la Confédération Paysanne du Tarn, formateur TéléPac depuis 2016.

THÈMES

Autres

Gestion d'entreprise

FINANCEURS



☐ J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))